

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
--------------------	----------------	---

97	97	79
----	----	----

PRÉSENTS	72
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	5
ABSENTS	18

Vote Pour :	75
Vote Contre :	2
Abstention :	2

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU LUNDI 12 AVRIL 2021**

Date de la Convocation

06 AVRIL 2021

Date d’Affichage

06 AVRIL 2021

L’an deux mille vingt et un, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Thierno BAH, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Bertrand BOUYSSIE, Caroline BREUILLARD, Richard BRUNEAU, Sarah CAMPREDON, Gabriel CARRAMUSA, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Claire FITA, Isabelle FOUROUX-CADENE, Alice GAUTREAU, Muriel GEFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Philippe ISSARD, François JONGBLOET, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Michèle LAVIT, Serge LAZARO, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Marie MONTELS, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Christian PERO, Eric PILUDU, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Alain ASSIE à Eric FREALLE, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire: Mesdames et Messieurs Philippe BARTHES à Mathieu BLESS, Florence BELOU à Blaise AZNAR, Alain LAPORTE à Caroline BREUILLARD, Patrick MONTELS à Caroline BEUILLARD, Didier SALANDIN à Maryline LHERM

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Jean-Louis BOULOC, Dominique BOYER, Jacques BROS, Alain CAUDERAN, Michel DESMARS, Malika ENNAJJARY, Serge GARRIGUES, Claude GENIEY, Maryse GRIMARD, Jean-Luc JOLY, Jean-Paul LALANDE, Patrick LAGASSE, Marie-Claire MATE, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Alain SORIANO

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 95_2021

ACTES : 7-2-2

OBJET DE LA DELIBERATION : 21- Vote des taux 2021 de la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

(Annule et remplace la délibération de la séance du 12/04/2021 portant sur le même objet ayant été transmise en préfecture le 22/04/2021 pour erreur matérielle)

Exposé des motifs

En matière de TEOM, les bases et les taux sont hétérogènes sur le territoire (19 zones de perception d'un point de vue réglementaire) malgré les premiers travaux d'harmonisation du produit fiscal mené par les communautés de communes.

L'harmonisation des taux décidée en 2017 se poursuit jusqu'en 2022 pour atteindre le taux cible de 10.20 %. Seule une commune fait l'objet de la mesure de convergence à partir de 2021.

VOTE DES TAUX DE TEOM 2021

ZONES	Communes	BASES TEOM PRÉVISIONNELLE 2021	TAUX 2021 par Commune	PRODUITS 2021 par communes
11	Briatexte RU	170 359	10,20 %	17 376,62
6	Brens PA et RU	1 846 345	10,20 %	188 327,19
	Gaillac PA et RU	13 170 354	10,20 %	1 343 376,11
12	Busque	612 542	10,20 %	62 479,28
5	Brens CV	299 668	10,20 %	30 566,14
	Gaillac CV	4 453 558	10,20 %	454 262,92
9	Lagrange	1 903 376	10,20 %	194 144,35
8	Labastide de Lévis	972 155	10,20 %	99 159,81
14	Saint Gauzens	729 039	10,20 %	74 361,98
10	Briatexte UR	1 608 324	10,20 %	164 049,05
3	Graulhet RU	2 070 446	10,20 %	211 185,49
	Aussac	143 859	10,20 %	14 673,62
	Cadalen	993 756	10,20 %	101 363,11
	Fénols	122 528	10,20 %	12 497,86
	Labessière-Candeil	520 194	10,20 %	53 059,79
	Lasgraißes	287 415	10,20 %	29 316,33
	Técou	690 733	10,20 %	70 454,77
13	Puybegon	461 335	10,20 %	47 056,17
7	Florentin	618 332	10,20 %	63 069,86
1	Graulhet CV	1 581 883	10,20 %	161 352,07
2	Graulhet PA	8 793 398	10,20 %	896 926,60
4	Bernac	136 114	10,20 %	13 883,63
	Broze	92 550	10,20 %	9 440,10
	Castanet	143 990	10,20 %	14 686,98
	Cestayrols	389 650	10,20 %	39 744,30
	Fayssac	216 076	10,20 %	22 039,75
	Lisle-Sur-Tarn	3 989 497	10,20 %	406 928,69
	Montans	1 023 120	10,20 %	104 358,24
	Parisot	616 606	10,20 %	62 893,81
	Peyrole	362 281	10,20 %	36 952,66
	Rivières	838 276	10,20 %	85 504,15
	Sénoillac	830 265	10,20 %	84 687,03
15	Rabastens UR	4 009 384	9,69 %	388 509,31
16	Rabastens PA et RU	833 095	8,92 %	74 312,07
TOTAL		55 530 503,00		5 632 999,83

**VOTE DES TAUX DE TEOM 2021 –
SMICTOM DE LAVAUUR - Couffouleux et
Giroussens (pour information)**

ZONES	Communes	Base prévisionnelle 2021	Taux	Produit
5	Giroussens UR taux plein	725 128,00	7,00%	50 758,96
	Couffouleux taux plein	1 962 627,00	7,00%	137 383,89
4	Giroussens RU taux réduit	498 860,00	6,42%	32 026,81
TOTAL		3 186 615,00		220 169,66

TOTAL GENERAL TEOM 2021	5 853 169,49
--------------------------------	---------------------

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code Général des impôts et notamment l'article 1636 B undecies,

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux du 8 avril 2021,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 22 mars 2021,

Après en avoir délibéré, à la majorité de suffrages exprimés

(Votes contre de Julien Bacou et de François Vergnes, et Abstentions de Sarah Campredon et de Sébastien Charruyer) :

- **décide** de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2021 conformément au tableau ci-dessus :

. en continuant l'harmonisation des taux débutée sur les communes de l'ex-communauté de communes Tarn et Dadou, en y incluant uniquement la commune de Rabastens de l'ex-Communauté de communes du Pays Rabastinois, selon le tableau ci-dessus,

. en prenant en compte les communes de Couffouleux et de Giroussens pour lesquelles la Communauté d'agglomération adhère au SMICTOM de Lavour, l'accord avec le syndicat, et, afin d'améliorer le Coefficient d'intégration fiscale.

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

- et publication/affichage/notification

du.....

Le.....

Le Président,

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Président,

Paul SALVADOR

AGGLOMERATION DE LAVAUUR
10 rue de la République - 81100 LAVAUUR
Tél : 05 62 22 11 11 - Fax : 05 62 22 11 12
www.lavour.fr

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification ou sa publication devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier et par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible à l'ensemble des justiciables à titre individuel lorsqu'ils ne sont pas représentés par un avocat, par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».